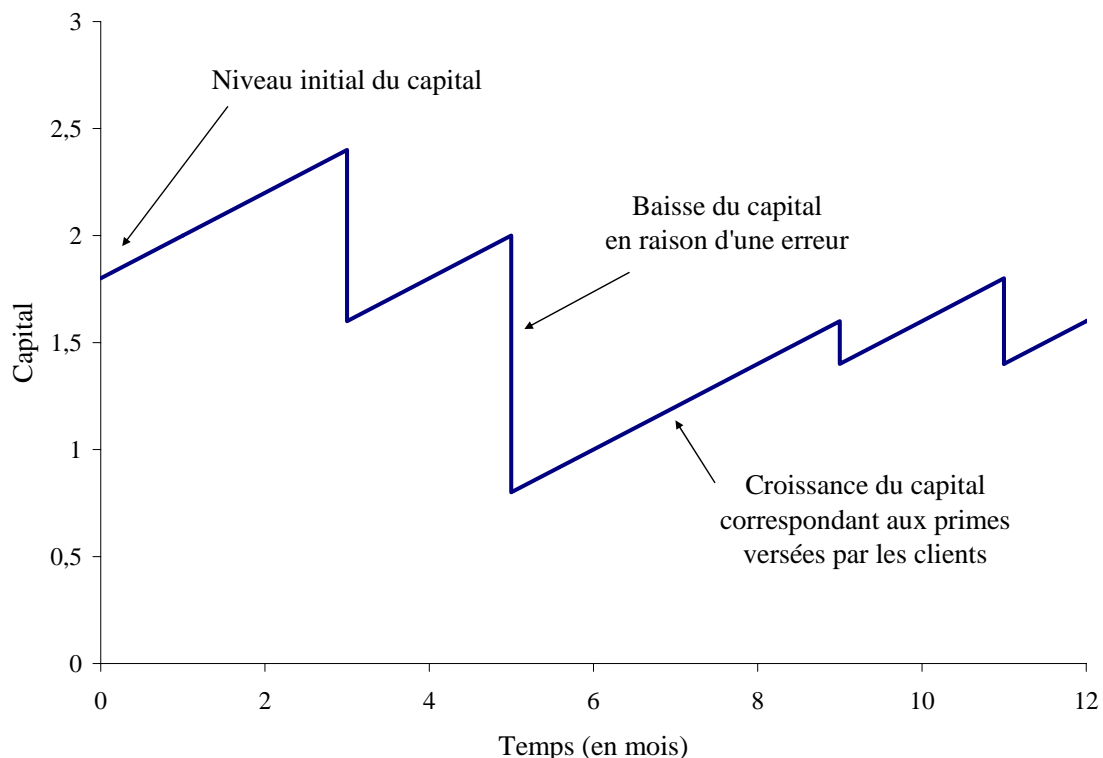


**Longin F. et G. Martin (2002) "La mesure du risque opérationnel des sociétés de valorisation d'OPCVM," *Banque Magazine*, 640, 60-64.**

Le risque opérationnel est un sujet d'actualité, traité dans le projet de réglementation financière « Bâle II » visant à définir un nouveau ratio de solvabilité, le ratio McDonough. Notons qu'il doit exister autant de définitions du risque opérationnel que d'institutions financières. Ainsi, dans une formulation mûrement équilibrée, le Comité de Bâle définit le risque opérationnel comme « le risque de pertes résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs ». Bien que tardivement considérée par le Comité de Bâle, la gestion d'actifs et a fortiori la fonction de valorisation est concernée par cette nouvelle réglementation.

La contribution de cet article est de mieux cerner les contours de la valorisation de la gestion collective, de mieux définir son risque opérationnel et de proposer **une méthode de quantification** de ce risque appelée « Loss Process Approach » ou LPA. Notre approche repose sur trois éléments : une modélisation des pertes liées au risque opérationnel, le capital alloué au titre de ce risque et le niveau d'exposition au risque choisi par la société de valorisation. A l'image de la prise en compte par les banques du risque de crédit pour fixer le taux d'intérêt des prêts, la société de valorisation pourrait inclure dans sa facturation des services aux clients le risque opérationnel. Le capital de départ augmente donc avec les primes versées et diminue à chaque perte due à la réalisation du risque, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

**Evolution du capital pour le valorisateur**



Le principal résultat de l'article est une relation mathématique entre les trois principales variables considérées : le capital initial, la probabilité de perdre ce capital et les primes versées par les clients. Cette relation permet de déterminer le capital à allouer et la facturation pour un niveau de risque donné. Une telle méthode pourrait aussi avoir pour finalité d'introduire une règle de facturation du risque opérationnel aux clients, voire de bénéficier d'un nouvel indicateur de qualité du processus de valorisation, et donc de pilotage de l'activité.